

**COMPOSITION DE JURY DE VES
VALIDATION DES ETUDES SUPERIEURES**

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-3 et L.613-4 (validation des acquis de l'expérience pour la délivrance des diplômes) et Articles R.613-32 à R.613-37 (validation des études supérieures antérieures et validation des acquis de l'expérience),

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date du 26 juin 2018, portant sur l'objet de la présente délibération,

ARRETE

Article 1 : Le jury de Validation des Etudes Supérieures (VES) de la **session mardi 20 juin 2023**, concernant le diplôme suivant :

MASTER

Mention : Sciences du Langage

Parcours : Enseignement et Surdit 

est constitu  des personnes suivantes :

- au titre de membres du jury en leur qualit  d'enseignant, ma tre de conf rences, professeur :
 - M. BOUVIER Pascal, maitre de conf rences, universit  Savoie Mont Blanc
 - Mme MUGNIER Saskia, maitre de conf rences, universit  Grenoble Alpes
 - M. BOYRIES Pascal, IA-IPR

Article 2 : Est d sign  en qualit  de pr sident du jury :

- M. BOUVIER Pascal, universit  Savoie Mont Blanc

Article 3 : La directrice g n rale des services de l'universit  est charg e de l'application du pr sent arr t .

Fait   Chamb ry, le 2 mai 2023

Pour le Pr sident et par d l gation,
Pour le vice-pr sident formation



Jean-Fran ois DREUILLE

Ampliation aux membres du jury VES